



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 17 décembre 2020

**Objet de la délibération**

**CESSION A LA COMMUNE D'UN DELAISSE DE TERRAIN SIS A SAINT-GERMAIN**

Le dix sept décembre deux mille vingt à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Marie-Françoise CÉREZ, Pascal LE LIBOUX, Frédéric TOUSSAINT, Peggy CACLIN, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Gwendal HENRY, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Christian LE BOULAIRE

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Nadia SOUFFOY à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Laure LE MARÉCHAL à Tiphaine SIRET, Martine JOURDAIN à Thierry FALQUERHO, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Aurélia HENRIO, Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur DOUAY Yves** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

**N° 2020.12.012**

**CESSION A LA COMMUNE D'UN DELAISSE DE TERRAIN SIS A SAINT-GERMAIN**

**Rapporteur : Yves GUYOT**

Monsieur DAVID Sylvain est propriétaire d'une parcelle de 144 m<sup>2</sup>, cadastrée section AO 602, sise à Saint-Germain.

Dans les faits, et ce depuis des décennies, une partie de la chaussée empiète sur ce terrain privé. Suite à un entretien avec son notaire, cette personne s'est rapprochée de la Commune afin de régulariser cette situation et céder gratuitement à la Ville la partie réceptionnant l'emprise du Domaine Public.

L'ensemble des frais liés à ce dossier, à savoir les frais de géomètre et d'acte notarié seront supportés par la Ville.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** la sollicitation de Monsieur DAVID Sylvain en date du 03 novembre 2020,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 30 novembre 2020,  
**Vu** la présentation de ce dossier en Commission Ville en date du 02 décembre 2020,  
**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la cession de cette partie de parcelle privée au profit de la Ville à titre gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à la formalisation de ce dossier, et notamment la signature de l'acte de vente, en l'étude de Maître BOUTET, notaire à Languidic,
- **DIT QUE** les crédits devront être budgétés (frais de géomètres et d'acte).

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU